



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 01/07/2026

France 2030 : un outil de financement public pour préserver l'activité industrielle sur l'ensemble du territoire tout en la décarbonant

En octobre 2021, le Gouvernement lançait France 2030, plan d'investissement piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour soutenir des projets d'innovation de réindustrialisation, de recherche et de formation. L'ADEME s'est vue confier à cette occasion le déploiement d'une partie des dispositifs, aux côtés de trois autres opérateurs : l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des dépôts et des consignations. Après 5 années de déploiement, le plan, structuré autour de 10 objectifs et 6 leviers, a accéléré la décarbonation de l'économie et a contribué à faire émerger des champions industriels. L'ADEME dresse aujourd'hui un état des lieux du déploiement des dispositifs qui lui ont été confiés et qui ont concerné toutes les régions métropolitaines et territoires ultramarins ainsi que des entreprises de toutes tailles.

A l'heure où le Gouvernement lance un vaste Plan d'Electrification visant à soutenir les objectifs de neutralité carbone du pays, le plan France 2030 démontre son impact significatif, grâce à son investissement massif dans des projets innovants, abordant des enjeux majeurs tels que la décarbonation de l'industrie ou des mobilités, la construction de villes durables, la sobriété numérique ou encore le développement de la filière de production et d'usage de l'hydrogène décarboné.

Ces réussites, notamment entrepreneuriales, préparent le territoire à la décarbonation massive de l'économie et à l'électrification des usages, dans l'optique de soutenir la compétitivité des entreprises françaises et les objectifs nationaux de souveraineté énergétique. Ces résultats



s'inscrivent dans le cadre d'un investissement de l'Etat maîtrisé, témoignant de l'efficacité carbone de l'euro investi : **chaque tonne de CO₂ évitée sur 20 ans dans le cadre de France 2030 nécessitant la mobilisation de 22 euros d'aide**, une efficacité record parmi l'ensemble des leviers de décarbonation de l'économie. Autre indicateur d'efficacité, **l'effet de levier que suscite le soutien des dispositifs opérés par l'ADEME dans le cadre de France 2030. Chaque euro engagé génère ainsi un investissement de 3,12 euros.**

10 stratégies nationales pour toucher les régions et les entreprises de toute tailles

Les dispositifs opérés par l'ADEME s'inscrivent dans 10 stratégies d'accélération de France 2030, couvrant l'ensemble de la chaîne de maturité, de la R&D amont à l'industrialisation au service de :

- La ville durable et le bâtiment innovant,
- La décarbonation des mobilités,
- La décarbonation de l'industrie,
- Le développement de l'hydrogène décarboné,
- La sobriété numérique,
- Le développement bois-forêt,
- Les technologies avancées des systèmes énergétiques,
- La recyclabilité,
- Les enjeux de l'eau,
- Les produits biosourcés et carburants durables.

Depuis 2021, sur l'ensemble de ces stratégies, **l'ADEME a engagé pour le compte de l'Etat 4,78 Mds€ d'investissement public, soutenant 1 497 projets et plus de 1650 entreprises**, dans toutes les régions françaises et les territoires ultramarins. Par exemple :

- Dans les Hauts-de-France et en Bourgogne-France-Comté (155 projets chacune) ;
- En Auvergne-Rhône-Alpes (272 projets) ;
- Dans les territoires ultramarins (45 projets soutenus dont 22 à La Réunion).

La répartition des investissements, par type de bénéficiaires, démontre en outre la capacité de France 2030 à cibler les acteurs émergents, notamment les petites et moyennes entreprises qui concentrent 59 % des aides (29% pour les grandes entreprises).

Un soutien massif à la décarbonation de l'industrie

L'industrie représente entre 18 et 20% des émissions de gaz à effet de serre en France avec une forte concentration des émissions sur quelques filières intensives (métallurgie, chimie, matériaux de construction) et sur un nombre limité de sites industriels. Elle est ainsi un secteur clé sur lequel porter l'action. C'est dans ce contexte que l'Etat, avec France 2030, a fait de la décarbonation de l'industrie une de ses grandes priorités.

Pour accompagner les transformations des procédés et l'émergence d'une offre de solutions bas carbone créatrice de valeur dans les territoires, cette ambition a privilégié une approche systémique, combinant plusieurs leviers d'actions complémentaires : amélioration de l'efficacité énergétique, évolution du mix énergétique et électrification, transformation profonde des procédés industriels, meilleure efficacité matière, développement du captage et de la valorisation du CO₂, et structuration de filières bas-carbone sur le territoire.



Depuis 2021, et à travers de nombreux appels à projets, l'Etat a soutenu, avec France 2030, **407 projets de toute taille, rapidement déployables ou structurants en matière de transformation industrielle, à hauteur de 3,49 Mds€** (pour un investissement total de 10,01 Mds€). Dans la mesure où 50% des émissions du secteur proviennent des 50 sites les plus émetteurs, cette stratégie a logiquement ciblé les zones industrielles les plus émettrices, notamment à travers l'appel à projets ZIBAC, qui accompagne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de décarbonation à l'échelle de grands bassins industriels clés.

Les résultats de ces investissements démontrent la contribution essentielle de France 2030 à l'accroissement de la souveraineté énergétique du pays. **L'ensemble des projets de décarbonation de l'industrie soutenus par France 2030 permettent d'ores et déjà d'éviter chaque année l'émission de 4,53 millions de tonnes de CO₂e d'origine fossile ainsi que l'importation d'énergie fossile à hauteur de 8,3 TWh.**

Décarbonations des mobilités, systèmes énergétiques : les autres axes forts de France 2030

Les stratégies « Décarbonation des mobilités » et « Technologies avancées pour les systèmes énergétiques », représentent un autre investissement significatif de France 2030, et répondent à des enjeux majeurs pour décarboner notre économie et nos usages.

La stratégie « Technologies avancées pour les systèmes énergétiques » vise à développer en France une industrie des technologies énergétiques innovantes, en appui de la montée en puissance des énergies renouvelables et de l'électrification des usages. Elle a soutenu **128 projets soutenus à hauteur de 515 M€ d'investissement public (pour un investissement total de plus d'un milliard et demi d'euros)**. Trois domaines ont été prioritairement ciblées : l'éolien flottant, les réseaux énergétiques et le photovoltaïque, qui constituent des leviers majeurs de décarbonation et de compétitivité industrielle.

Avec un secteur des transports qui représente plus d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre, la décarbonation des mobilités est un autre grand enjeu. Les objectifs de la stratégie sont multiples : accélération de la transition vers une mobilité décarbonée, développement de l'offre sur le territoire, en s'appuyant notamment sur la digitalisation et l'automatisation, renforcement de la compétitivité des filières industrielles françaises et servicielles dans le secteur des transports. Cette approche a encouragé l'innovation et entre en résonance avec le plan d'électrification lancé par le gouvernement qui vise à accroître notre souveraineté et à diminuer notre dépendance à l'égard des énergies fossiles combustibles. **169 projets ont été soutenus pour un montant d'un peu moins de 359 M€ d'investissement public (sur un budget global d'un milliard d'euros)**. Les projets accompagnés sont d'une diversité notable, allant du ferroviaire (performance énergétique du réseau, structuration de la recherche et de l'innovation...) à la transformation des chaînes logistiques, sans oublier un soutien stratégique visant à favoriser le développement d'une filière industrielle dédiée aux véhicules intermédiaires.

Un projet à la loupe : FFTP (entreprise Lethiguel)

Le projet FFTP a été imaginé par l'entreprise Lethiguel, située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à Lentilly. Soutenu par France 2030 dans le cadre de l'appel à projets « IBaC PME », à hauteur de 183 K€, ce projet vise à développer une solution 100% électrique de fusion pour des alliages d'aluminium et à commercialiser une gamme de fours de fusion à thermoplongeurs électriques.



Ce projet d'innovation, visant à être déployé dans le futur à grande échelle, répond à un enjeu majeur de décarbonation dans les fonderies, la fusion représentant 75% de leur consommation énergétique, tandis que 80% de la fusion d'aluminium est réalisée actuellement par le biais de fours à gaz, ayant des impacts sur le climat. L'électrification participe ainsi à éliminer la dépendance au gaz des entreprises qui auront recours à cette solution. Côté consommation d'énergie et impact à l'égard du changement climatique, les résultats sont là. La technologie est peu énergivore, nécessitant 350 kWh par tonne d'aluminium fondue, soit une réduction de 40 à 80% de la consommation énergétique par rapport aux solutions classiques. Elle permet également de réduire fortement les émissions de GES de la filière en générant des économies de près de 5000 tonnes équivalent CO2 /an.

« L'économie ne réussira que si elle s'investit dans la transition énergétique. Dans un contexte géopolitique marqué, c'est à la fois un enjeu de souveraineté et d'indépendance que de disposer d'une électricité 100% décarbonée en France. Nos entreprises en ont conscience et investissent massivement pour devenir leader de l'innovation. À mi-parcours, les résultats des dispositifs opérés par l'ADEME, en tant qu'opérateur de l'Etat, confirment cette dynamique : 4,78 milliards d'euros engagés pour soutenir 1 497 projets et plus de 1 650 entreprises, partout en France. Ce sont plus de 18 milliards d'euros d'investissements privés mobilisés, de la recherche à l'industrialisation. Electrification, hydrogène ou recyclage illustrent la diversité des solutions déployées pour renforcer notre souveraineté énergétique. Leur succès repose sur des dynamiques territoriales fortes qui rassemblent acteurs économiques et collectivités. »

Sylvain Wasserman – Président Directeur général de l'ADEME

« Alors que le gouvernement a lancé le Plan « Electrifions la France », ce rapport est le témoignage concret de l'aboutissement et de l'impact de France 2030 : un plan d'investissement ambitieux pour électrifier notre économie et renforcer notre souveraineté industrielle. Après 5 ans de déploiement, le résultat des dispositifs, opérés pour le compte de l'État par l'ADEME, est sans équivoque. Une preuve que la transition écologique est en marche, de la recherche à l'industrialisation. Cet état des lieux renforce une certitude : le soutien public est essentiel pour porter des projets à haut risque, notamment dans les technologies émergentes. L'Etat démontre avec France 2030 que notre capacité à innover et agir est la clé de notre souveraineté et compétitivité. »

Bruno Bonnell – Secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030

Pour en savoir plus :

Consultez les résultats de France 2030 opérés par l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/9430-bilan-mi-2026-du-programme-france-2030-ademe-9791029727214.html>



ADEME

Tél : 01 47 65 20 29

Mél : presse@ademe.fr

Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette 92541
Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- **France 2030 traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [@SGPI avenir](https://www.gouvernement.fr/france-2030)

